



**6. Informations**  
**7. Questions**

\*\*\*

**La Présidente**, Mme Julie Honegger, ouvre cette séance ordinaire du Conseil municipal à 20 h en souhaitant la bienvenue à toutes et tous à cette réunion, valablement convoquée selon l'ordre du jour communiqué par biais informatique. **La Présidente** salue la présence des Conseillères et Conseillers municipaux, de M. le Maire, Cyril Huguenin, de Mme la Conseillère administrative, Guylaine Antille, et de M. le Conseiller administratif, Gilbert Vonlanthen. Elle souhaite la bienvenue à M. François Stocco, Secrétaire général, à Mme Isabelle Sermondade, collaboratrice en charge du Conseil municipal, ainsi qu'à Mme Pierrine Saini, procès-verbaliste. Elle les remercie toutes et tous par avance pour leur travail nécessaire au bon fonctionnement de cette assemblée. **La Présidente** salue également le public et la presse venus assister aux débats. Elle rappelle l'article 34 du règlement du Conseil municipal, qui indique que le public doit garder le silence et s'abstenir de toute marque d'approbation ou de désapprobation. Tout enregistrement et photographie sont également interdits. **La Présidente** excuse l'absence des Conseillers municipaux, MM. Pierre Jordi et Ivan Sierro.

### 1. Acceptation de l'ordre du jour

**Mme Jacquemoud** remercie chaleureusement le bureau du Conseil municipal d'avoir programmé ce Conseil municipal le 14 février, le jour de la Saint-Valentin. Elle souhaite à tous une belle fête.

**La Présidente** en profite pour relever l'effort fourni sur l'apéritif qui a été préparé ce soir.

- L'ordre du jour est accepté par 21 voix pour, à l'unanimité des membres présents.

### 2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 13 décembre 2022

- Le procès-verbal du 13 décembre 2022 est adopté par 20 voix pour et 1 abstention (21 votants).

### 3. Communications du bureau du Conseil municipal

**La Présidente** annonce que le bureau n'a pas de communications à faire ce soir.

### 4. Communications du Conseil administratif

**M. le Maire**, Cyril Huguenin, fait part des communications suivantes :

Questions posées lors du Conseil municipal du 13 décembre 2022 :

*Suite à la transmission par le bureau d'un courrier concernant une arcade à Saint-Mathieu, M. Gioria demande au Conseil administratif de fournir un état des lieux des arcades et d'informer l'assemblée de la nature de ces locations.*

Le quartier de Saint-Mathieu offrira 12 arcades qui sont entièrement en mains privées. Le choix des activités a été déterminé par les privés - les propriétaires - dans le but d'animer la vie de quartier. De plus, l'implantation des arcades a été conçue en fonction de la nature des activités. Un tea-room et un restaurant seraient par exemple positionnés sur la place.

A ce jour, certaines locations sont finalisées et d'autres sont encore en cours.

Commune de Bernex

Le Conseil administratif ne manquera pas d'informer le Conseil municipal dès qu'il disposera de plus amples informations relatives à ces arcades.

#### Patinoire

L'ouverture de la patinoire a été prolongée. Celle-ci sera finalement ouverte jusqu'au 26 février 2023. Les informations et les horaires se trouvent sur le site de la commune.

#### Planification financière

La commission « Grand Projet et Aménagement - GPA » du 7 mars 2023 sera remplacée par une « Toutes commissions réunies » qui traitera spécifiquement de la planification financière. Pour rappel, lors du vote du budget en décembre dernier, le Conseil administratif annonçait officiellement le lancement d'un mandat pour disposer d'une planification financière dans le but d'effectuer, avec le Conseil municipal, les bons choix pour prioriser les dossiers. Les capacités financières de la commune contraignent en effet à envisager des restrictions de programme, et notamment sur plusieurs équipements publics et sur des prestations à la population.

#### Ferme urbaine

Le Conseiller d'Etat Antonio Hodgers a confirmé par courrier le 27 janvier dernier que les montants manquants pour la réalisation de la ferme agro-urbaine sont débloqués par le département. Dès lors, la commission « Durabilité et Sports » (DS) sera nantie lors de sa prochaine séance de la convention Commune-Coopérative agricole comme indiqué lors des débats dans ce Conseil municipal.

### **5. Propositions du Conseil administratif :**

#### **a) DS 8-2022-40 : demande de crédit pour le rachat des centrales solaires SIG sur domaine communal**

- **Rapport de la commission « Durabilité et Sports - DS » du 23.01.2023**

Mme Echard donne lecture du rapport de la commission « Durabilité et Sports - DS » du 23.01.2023 (annexes).

- **Rapport de la commission « Finances et Administration - FA » du 03.02.2023**

Mme Marconi donne lecture du rapport de la commission Finances et Administration - FA » du 03.02.2023 (annexes).

**La Présidente** ouvre les débats sur cette demande de crédit.

Bien qu'elle ne participe pas aux débats de commissions selon les propos de M. le Maire, **Mme Jacquemoud** indique qu'elle lit toutefois les procès-verbaux des commissions et constate qu'il manque certaines informations qu'il aurait été intéressant de connaître afin de pouvoir voter sur une demande de crédit complète, à savoir : les SIG paient-ils une location à la commune pour l'emplacement de ces panneaux solaires ?

**M. le Maire**, Cyril Huguenin, répond par la négative.

Comme sa préopinante, **M. Jesus** pense que le dossier manque un peu de clarté. Certaines choses n'ont pas été évoquées, notamment la question de l'assurance. L'on sait que les panneaux solaires sont susceptibles de se détériorer avec la grêle et le gel. De quel ordre est l'assurance ? A-t-on des garanties de la part des SIG ? Etant donné qu'il s'agit d'un matériel d'occasion, **M. Jesus** ne pense

pas qu'il y en ait. Il demande s'il s'agit de panneaux monocristallins ou de panneaux polycristallins, ce qui amène une différence, notamment lorsqu'il faut changer les onduleurs. Aussi, une maintenance à CHF 1000 lui semble assez légère, car il est nécessaire de la faire une ou deux fois par année pour nettoyer les panneaux, contrôler les onduleurs et vérifier le rendement des installations. Il relève que bien qu'il est vrai que la vie des panneaux est d'environ 25 ans, après 10 à 20 ans, le rendement baisse de 20 %. **M. Jesus** n'est pas persuadé que ce soit une bonne opération, mais il votera néanmoins favorablement à l'achat de ces panneaux. Il attend volontiers des réponses à ses quelques questions.

- **Projet de délibération**

La parole n'étant plus demandée, **la Présidente** donne lecture de la délibération et passe au vote.

Délibération :

- Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif ci-joint,
- Vu le rapport de la commission « Durabilité et Sports - DS » du 23 janvier 2023,
- Vu le rapport de la commission « Finances et Administration - FA » du 3 février 2023,
- Conformément à l'art. 30, al. 1, let. e de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984.

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

**DECIDE**

Par 19 oui et 2 abstentions (21 votants)

- 1) D'acquérir les centrales solaires SIG sur domaine communal (Centre Intercommunal de Voirie, Forum et Mairie).
- 2) D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 508'000.- TTC destiné à cette acquisition.
- 3) De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan de la commune dans le patrimoine administratif.
- 4) D'amortir la dépense prévue au moyen de 10 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2023.
- 5) D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 508'000.- TTC afin de permettre l'acquisition de ce bien.

\*\*\*\*\*

**b) Préavis relatif au Plan Directeur de la zone industrielle et artisanale des Rouettes n° 30097-507, enquête publique n° 2001**

Afin d'éviter tout malentendu, parce que des membres de sa famille sont propriétaires de certaines parcelles concernées par ce préavis, **la Présidente** annonce que selon l'article 54 du règlement du Conseil municipal, elle laisse la Vice-Présidente présider ce point de l'ordre du jour. Elle n'interviendra donc pas et ne prendra pas part au vote. Elle remercie Mme Christine Novelle Damond par avance.

**- Rapport de la commission « Grand Projet et Aménagement - GPA » du 07.02.2023**

**M. Baumann** donne lecture du rapport de la commission « Grand Projet et Aménagement - GPA » du 07.02.2023 (annexes).

**La Vice-Présidente**, Mme Novelle Damond, ouvre les débats sur cette proposition.

**M. Baud** indique qu'il ne prendra pas la parole en tant que Président de la commission GPA si ce n'est pour dire que le travail qui a été réalisé en commission a été fait au pas de charge. Entre le moment où les différents documents sont reçus et le moment où la commission se met au travail et a rédigé la délibération, un certain temps passe, mais dans ce cas, tout a été rédigé sur une soirée et la séance a fini à 22 h 30. Entre le temps de rédaction et le temps de réflexion, tout a donc été assez serré. Il faut donc se rendre compte de cette situation et de cette difficulté.

Cette difficulté amène aussi à une liberté de vote dans le groupe VERSO. Une discussion s'est faite et a été partagée entre les différents enjeux liés à cette parcelle - biodiversité, nature, impacts de ces constructions pour l'ensemble de la collectivité - mais le débat se fera ce soir.

**M. Baud** aimerait contribuer au débat en remémorant ce qui s'est passé en 2016. La plupart des Conseillères et Conseillers municipaux actuels n'étaient peut-être pas présents à ce moment et il rappelle que le Conseil municipal avait alors porté la modification de zone et le Plan directeur de quartier de cette même surface. Durant une soixantaine d'heures de travail, d'innombrables pages de résolutions avaient été rédigées et 17 ou 19 « invariants » avaient été définis. Les Conseillers d'Etat, MM. Antonio Hodgers et Luc Barthassat, avaient été reçus et avaient donné un retour sur ces prises de position. S'en étaient suivis plusieurs passages successifs en commissions et au Conseil municipal. Finalement, le Conseil municipal avait voté pour parce qu'une bonne partie des demandes avait été retenue.

Un élément extrêmement important avait été voté par le Conseil municipal de l'époque, à savoir la fixation d'une distance de 100 mètres constructibles au nord du boulevard des Abarois. Le Conseil municipal avait demandé à ce que cette zone s'arrête 100 mètres en dessus de ce boulevard. Cette proposition n'avait pas rencontré de refus à l'époque, mais elle n'avait pas été actée. **M. Baud** soulève cet élément pour montrer aussi la difficulté que l'on peut rencontrer lors du passage d'une législature à une autre de garder la mémoire de ce qui a pu être porté et écrit. Cela pose aussi la question de la manière dont les choses s'inscrivent dans le temps. Force est de constater qu'au niveau de l'Etat en tout cas, cet élément ne nous a pas été d'emblée rappelé. Cela montre aussi l'importance de mener, pour les Conseillères et Conseillers municipaux, ce travail d'investigateurs pour aller rechercher quelles étaient les discussions, mais aussi ce qu'ils avaient amené au vote et ce qu'ils avaient porté plus loin en termes de décisions. Et surtout, cela permet de garder une cohérence par rapport à l'ensemble de cet aménagement.

Du point de vue de **M. Baud**, il s'agit là d'un des éléments premiers et il regrette de ne pas l'avoir vu avant. En conséquence, il propose un amendement à ajouter tout au début du document en tant que « condition 1 », puisque cette condition avait été votée par l'ensemble du Conseil municipal et était donc admise par tous les partis :

*Condition 1. Le Conseil municipal rappelle sa demande inscrite dans sa délibération du 14 juin 2016 sur la modification de zone Bernex-Est, en point 6, qui indiquait qu'« une limite de 100 m*

*au-delà de boulevard des Abarois doit être fixée afin de conserver une surface exclusivement économique et artisanale et rendre ainsi ce secteur accessible depuis les points de desserte du tram ». Cette condition est essentielle et obligatoire pour le Conseil municipal.*

La **Vice-Présidente** relit l'amendement proposé, puis ouvre les débats. La parole n'étant pas demandée, elle lance le vote sur cet amendement.

- **L'amendement est accepté par 17 oui, 2 non et 1 abstention (20 votants).**

**M. Dumalle** annonce qu'il doit malheureusement avouer n'être pas très confortable avec cette délibération en l'état et les raisons en sont multiples. Son intervention sera un peu longue et il s'en excuse par avance.

Il aimerait essayer d'être le plus factuel possible afin d'enlever tous biais partisan et dogmatique dans ce dossier.

Lorsque les Conseillères et Conseillers municipaux sont élus, ils s'engagent pour une vision sociétale qui doit balancer les intérêts et besoins de la population qui les a élus avec les coûts inhérents à leur satisfaction.

Notre vision sociétale, les intérêts de la population, nos intérêts personnels ne peuvent pas tous être assouvis. Et c'est donc là qu'intervient la pesée élémentaire des coûts (dans le sens large, financiers, humains, environnementaux, sociétaux, etc.) avec les bénéfices escomptés (financier, humains, sociétaux, environnementaux, etc.).

De ce point de vue, **M. Dumalle** souhaiterait faire un petit retour en arrière et rappeler que le Conseil municipal et le Conseil administratif ont su faire à de nombreuses reprises cette analyse de pesée des intérêts. Même quand les coûts financiers, humains et environnementaux étaient parfois importants et pouvaient se faire au détriment de citoyens et de la nature.

Il en veut pour preuve les projets de Saint-Mathieu. Coûts financier et environnemental importants, mais en balance avec des besoins encore plus importants : déficit lourd de logements de qualité à Bernex et dans le Canton. L'on peut bien entendu débattre de la forme, mais le fond est presque indiscutable.

En ce qui concerne la Goutte, le coût financier est encore plus lourd. Et le coût environnemental est important. Ce projet a également un coût humain, mais là aussi, mis en balance avec les besoins, l'on est obligé de constater que le projet n'est pas dénué de sens. La matière grise étant les seules matières premières que possède la Suisse et donc notre plus importante richesse. Bien entendu, là aussi, l'on peut débattre de la forme, mais difficilement du fond, car les manques de place de cycles d'orientation et d'écoles professionnelles à Genève sont des éléments factuels.

Pour revenir au sujet qui occupe cette assemblée aujourd'hui, **M. Dumalle** indique qu'il est surpris. Il est évident qu'un travail technique approfondi - pas encore terminé -, mais réel a été réalisé par les différents acteurs, que ce soit par les services de l'État, les services communaux, le Conseil administratif et le Conseil municipal par la voie des commissions. Par contre, en l'état, le débat sur la pesée des besoins et des coûts reste fortement incomplet.

Il rappelle que l'on parle à terme du sacrifice potentiel de près de 150'000 m<sup>2</sup> de surface agricole et naturelle pour le PDZIAR (Plan Directeur de zone de développement industriel et artisanal des Rouettes) et le boulevard des Abarois, et que tout cela a été imaginé il y a maintenant presque 10 ans avec le Plan directeur cantonal. Soit bien avant la signature et la ratification des accords de Paris sur le climat ainsi que la présentation et la mise en action du Plan climat cantonal 2030.

Les choses ont considérablement évolué depuis 10 ans et nous imposent plus de mesure et de responsabilité quant au développement. D'où une pesée des besoins bien plus conséquente que par le passé. Encore une fois et comme évoqué précédemment, le but n'est pas de s'opposer à tout pour des prétextes idéologiques et dogmatiques, mais juste de prendre du recul et d'avancer sur ce qui est absolument nécessaire. Saint-Mathieu et les logements sont nécessaires. La Goutte et les écoles sont nécessaires... En l'état, les éléments en notre possession ne nous permettent pas

d'affirmer avec conviction et certitude que la ZIAR (Zone industrielle et artisanale des Rouettes) et les Abarois sont nécessaires.

Dès lors, **M. Dumalle** propose d'analyser la situation comme elle se présente à nous aujourd'hui.

Tout d'abord, concernant les besoins, existe-t-il un besoin significatif de sites industriels pour le Canton et Bernex ?

La réponse est visiblement non puisqu'à la connaissance de la FTI (Fondation pour les terrains industriels de Genève) et du Conseil administratif, il n'existe aujourd'hui qu'une seule entreprise ayant montré un intérêt. Depuis quasiment 5 ans que ce projet est sur la table, seule une demande d'implantation a été reçue - Hominal mis à part puisqu'ils sont déjà là.

La ZIAR se veut dédiée au secteur secondaire, un secteur qui est en déclin à Genève depuis 40 ans et qui aujourd'hui n'occupe que 14 % des emplois, principalement dans la construction, l'horlogerie, l'alimentation et la chimie. **M. Dumalle** précise que ces chiffres sont donnés par l'OCSTAT (Office cantonal de la statistique). Les deux plus grandes zones industrielles du Canton sont à moins de 20 minutes à vélo du centre de Bernex et continuent de se développer. Pourquoi en rajouter une si près des deux autres ? En faisant cela, l'on continue à augmenter les problèmes - mobilité, bétonisation, répartition inégale des zones sur le Canton, atteinte aux surfaces d'assolement et au climat, etc. -, Abarois ou pas.

Selon l'OCSTAT, Genève possède plus 250'000 m<sup>2</sup> de surface commerciale inoccupée, dont certaines disponibles pour l'artisanat, ce qui représente environ 50'000 places d'emploi potentielles.

Imaginons que l'on puisse malgré cela affirmer un besoin, qu'en est-il des coûts ? Là encore, l'on n'a, en l'état, reçu aucune donnée significative quant au coût pour le contribuable bernésien et genevois (si l'on inclut les Abarois).

L'on sait en revanche que la commune a un plan quinquennal déficitaire de plusieurs millions. L'on sait aussi que l'on va devoir investir dans des aménagements d'accès, des bassins de rétention, du mobilier urbain, des routes. La dernière étude pour la Goutte a coûté plus d'un million à la commune et encore aucune pierre n'a été posée. Pour ce projet, l'on est en droit de supposer que le poids financier pour la commune se montera à plusieurs millions, mais avec, à ce jour, aucune garantie ou certitude quant aux revenus. La FTI a même précisé que selon leur expérience, l'on pourrait s'attendre à envisager une neutralisation budgétaire entre les gains fiscaux et les coûts d'entretien importants.

Mais là aussi, imaginons que nous trouvions notre compte, qu'en est-il du coût environnemental ? Sous prétexte que l'on appelle cette zone écoParc, celle-ci est-elle pour autant écologique ? Tout développement humain a un coût important pour l'écologie, le climat, la faune et la flore, le réchauffement climatique. Mais à nouveau, si le besoin est clairement établi, si la pesée des intérêts et les bénéfices communs sont favorables, alors pourquoi pas ? L'on peut rajouter que notre marge de manœuvre pour cette zone est quasiment nulle puisque ni la commune ni la FTI ne possèdent la moindre parcelle. Cela se fera donc de privé à privé. Nos souhaits dans cette délibération sont donc totalement facultatifs.

Le dernier point sera aussi la qualité de vie des habitants de Bernex. Cette zone amènera inexorablement des nuisances, aussi maîtrisées soient-elles. Elle coupera un peu plus Bernex de la campagne.

En résumé, **M. Dumalle** relève que l'on n'a pas encore pu clairement établir les besoins, l'on n'a aucune information tangible sur les coûts et les revenus potentiels de ce projet. L'on sait en revanche son impact lourd sur la faune et la flore, le climat, les finances publiques et les habitants.

L'on peut également regretter un timing beaucoup trop serré pour les commissaires, comme cela a été évoqué auparavant. La dernière commission GPA convoquée en date du 31 janvier 2023 ne pouvait prendre toute la mesure des éléments puisque les documents inhérents à la consultation - comme indiqué par le rapporteur - sont arrivés à destination des Conseillers municipaux le jour même. **M. Dumalle** rappelle que si une partie de ces documents était déjà connue, une série d'autres documents de plusieurs dizaines de pages ne l'était pas. Il ne sait pas ce qu'il en est pour



ses collègues, mais en ce qui le concerne, il ne peut pas consacrer autant de temps le jour même pour préparer une commission aussi importante que cela.

Il apparaît clairement qu'il manque aux Conseillères et Conseillers municipaux plusieurs informations concernant ce projet, ce qui rend un vote pour un préavis favorable quasiment impossible au sens de **M. Dumalle**.

Comme le Conseil administratif l'a évoqué à plusieurs reprises, la commune ne peut faire face à tous ces projets simultanément et le phasage reste critique. Malheureusement pour nous, il apparaît, en l'état, peu idéal puisque la commune doit faire face à plusieurs fronts simultanément : aménagement de Saint-Mathieu, achat des containers et étude pour l'agrandissement de l'école de Luchepolet, rénovation de l'école Robert Hainard, étude de faisabilité des infrastructures de la Goutte de Saint-Mathieu, Parc agro-urbain, etc.

Pour finir, **M. Dumalle** tient à rappeler la pétition en cours contre le boulevard des Abarois qui à ce jour a récolté plus de 1600 signatures. Les interrogations sur ce projet ne sont donc pas isolées. Il rappelle également que même si l'Etat a décidé de passer en phasage d'abord la PDZIA et après le boulevard des Abarois, il apparaît clairement sur l'ensemble des documents fournis que l'un ne va pas sans l'autre.

Dès lors, **M. Dumalle** invite ce conseil à donner un avis défavorable à cette délibération. Il reste bien entendu ouvert s'il y avait une volonté de renvoyer ce dossier en commission pour l'analyse des éléments financiers. Il remercie l'assemblée de sa patience.

En ce qui concerne la pesée d'intérêts évoquée, **M. le Maire**, Cyril Huguenin, annonce qu'il va être bref et explique que celui qui possède la balance est le Canton, le Conseil d'Etat et le Grand Conseil. Cette pesée d'intérêts qui a défini que cette zone serait appelée à avoir une activité artisanale et industrielle a été faite par l'organe décisionnel dans l'architecture juridique du canton de Genève, à savoir le Grand Conseil, le 11 mai 2017.

**Mme Antille** souhaite donner quelques précisions au sujet des besoins en surfaces artisanales comme évoqués par M. Dumalle. Elle signale qu'il n'est pas tout à fait exact de dire que l'on ne connaît pas les besoins. Ces besoins ont été évoqués. L'intérêt de la zone industrielle et artisanale des Rouettes se situera essentiellement au niveau de la taxe d'équipement qui a été fixée dans le préavis à CHF 80 le m2. Comme cela a été dit dans la résolution de la commission, cette taxe permettra à de petites et moyennes entreprises de s'installer. Cet intérêt est important. **Mme Antille** précise qu'il est vrai que pour l'instant, les demandes formelles ont été peu nombreuses. C'est un peu le serpent qui se mord la queue et cette situation s'explique aussi par le fait que l'on attend un peu que le Plan directeur rentre en force. Quelques entreprises sont intéressées, des menuiseries et d'autres partenaires ont fait des demandes, mais pour l'instant, effectivement, l'on n'a pas pu concrétiser ces dernières.

Concernant le timing, **Mme Antille** ne peut que rejoindre les propos exprimés, car il est vrai que tout cela s'est fait au pas de charge. L'on travaille depuis des années sur ce dossier et l'on a essayé d'anticiper en faisant des séances de travail en amont. Aussi, elle remercie les commissaires d'avoir joué le jeu lors de la soirée importante du 31 janvier dernier. L'Etat et la FTI avaient effectivement été également invités pour pouvoir donner en direct les réponses. Cependant, il faut reconnaître que le timing est serré. Ce timing est serré parce qu'il y a un enjeu de taille pour Bernex et pour le Canton : pouvoir garder une manufacture importante pour le canton de Genève sur notre territoire, à savoir la manufacture de Caran d'Ache.

**M. Vonlanthen** entend bien tout ce qui a été dit et souhaite rebondir sur les propos de M. le Maire. Effectivement, le Canton avec le Grand Conseil prend des dispositions. Il se souvient être intervenu personnellement bien que les modifications de zones aient été votées. L'on voit bien qu'une politique cantonale est menée par rapport à la création de logements. **M. Vonlanthen** adhère au fait que l'on a besoin de logements et d'écoles.

Concernant les propos de M. Dumalle au sujet des éléments financiers, **M. Vonlanthen** souhaite rappeler que le vote du budget 2023 n'a pas été simple et que la commune est maintenant impactée par le premier quartier réalisé - Saint-Mathieu - où se trouvera la deuxième crèche pour Bernex,



soit une infrastructure absolument nécessaire. L'on est là vraiment pour l'humain et ça ne se discute pas. Financièrement, cela est compliqué.

Pour rappel, plusieurs méthodes permettent d'équilibrer les finances. Il faut aller chercher les revenus. Au niveau de la péréquation, le travail a été fait, mais l'on a aussi une responsabilité personnelle en tant que commune. Si l'on arrive à augmenter la péréquation, il faut aussi pouvoir montrer et démontrer que la commune fait des efforts pour avoir des revenus complémentaires et supplémentaires. L'on ne peut pas simplement compter sur une péréquation pour équilibrer les budgets communaux. Cela ne suffit pas.

**M. Vonlanthen** signale qu'à Bernex, l'on a à peu près un emploi pour 5 habitants. Ce ratio est infime. En comparaison, par exemple, une commune comme Satigny a un emploi par habitant, même plus. L'on ne joue donc pas sur la même partition.

Par ailleurs, **M. Vonlanthen** entend bien ce qui a été dit par le Président de la commission GPA. Avec cette zone qui selon lui fait partie du puzzle complet, la commune doit pouvoir avoir une diversification de ses revenus. Cela est indispensable et est aussi de notre responsabilité. Bien entendu, des concessions et des arbitrages sont à faire. Le Conseil administratif les a faits et il a pris ses responsabilités pour trouver de l'activité qui va produire des revenus supplémentaires. Faire du logement ne suffit pas, car la politique de la fiscalité à Genève fait que l'impôt est majoritairement perçu où les gens travaillent et non où ils résident, même si la part privilégiée atténue un peu ce principe.

Pour toutes ces raisons, **M. Vonlanthen** estime que cette zone est nécessaire. Cette zone n'est pas trop grande et reste raisonnable. Elle va générer des revenus supplémentaires. Aussi, cela demande peu d'investissements. L'Etat et la FTI vont aussi investir ainsi que des privés. La commune ne doit pas trop investir, mais elle aura des revenus.

Par contre, concernant toutes les autres infrastructures que la commune devra financer, il faudra évaluer le souci. Cette question sera certainement le sujet de la discussion lors de la prochaine « Toutes commissions réunies » du mois de mars. Il s'agira de voir les investissements que la commune devra faire et d'évaluer s'il y a un retour sur investissement. Pour un équipement, il n'y a effectivement pas forcément un retour sur investissement. Pour l'emploi, l'on a un retour sur investissement, mais pas pour une crèche qui est une prestation à la population. Une crèche ne rapporte pas d'argent.

**M. Vonlanthen** conclut en relevant que l'on est face à un dilemme. De son avis, se retirer aujourd'hui est malheureusement un peu tard. Il n'aurait pas fallu faire venir le tram, il n'aurait pas fallu faire les modifications de zones et l'on serait dans un discours du Bernex des années 2010. Cela aurait été un autre discours. À un moment donné, l'on est sur un trend et l'on doit maintenant l'assumer. Le Conseil administratif a pris ses responsabilités et le Conseil municipal doit prendre les siennes.

**M. Gioria fait savoir qu'il** souhaitait exprimer des propos un peu similaires à ceux de M. Vonlanthen. De son avis, M. Dumalle a fait ce soir une très bonne intervention, très factuelle et très incitative. Si l'on prend son discours tel quel, il est vrai que ce soir, l'on n'a pas très envie d'aller de l'avant. Cependant, comme M. Vonlanthen vient de le spécifier, le problème est que la commune a des dépenses à faire et l'on sait très bien que Bernex a aussi besoin d'emplois. La commune avait besoin de logements et dans ce cas, l'on a déjà bien avancé. Toutefois, si Bernex veut s'en sortir et payer tout l'humain, elle doit amener des emplois. Comme M. Huguenin l'a dit, ce n'est pas la commune qui a choisi de faire venir cette zone industrielle. Elle est là. Et si ce soir, le Conseil municipal refuse ce préavis, il enterre Caran d'Ache. C'est le début de l'enterrement de la venue de Caran d'Ache à Bernex. L'on était tous joyeux à l'époque lorsqu'il a été annoncé que Caran d'Ache était très content de venir sur notre belle commune et maintenant, l'on voit que cela s'étiole. Il est vrai que cela s'étiole aussi par la faute de l'Etat qui prend peu ses responsabilités. À ce propos, **M. Gioria** rappelle que pour le chantier prévu de Caran d'Ache, c'est la commune qui a dû lancer le système, car autrement, l'on attendrait toujours de savoir comment le chantier allait commencer au niveau de la mobilité. Certes, la solution préconisée n'est pas géniale, mais elle protège au moins Saint-Mathieu.

Ce soir, **M. Gioria** craint que si l'on ne met pas la balle dans le fusil, l'on n'ait pas de cartouche. Ce soir, l'on nous propose d'avoir une cartouche pour pouvoir continuer à discuter. Avec le refus qui semble se profiler ce soir, l'on risque d'être éliminés de la course. L'on est déjà très peu sollicités, mais là, on le sera encore moins. Cette situation fait souci à **M. Gioria**. Il ajoute qu'il est bien joli

de dire que l'on développe l'humain et l'écologie... Cependant, bien qu'il soit aussi sensible à ces questions, il souligne que Bernex a besoin de ces emplois. Autrement, la commune risque de se retrouver dans la position d'Onex, par exemple, une grande commune avec beaucoup d'habitants et des emplois misérables. Les emplois sont déjà misérables à Bernex.

Pour toutes ces raisons, **M. Gioria** propose d'aller de l'avant. Essayons de discuter, essayons de mettre la balle dans le fusil pour pouvoir discuter avec l'Etat !

Il remercie **M. Baud** qui, par son intervention de départ, a remémoré à l'assemblée certaines choses où l'on s'est fait avoir par l'Etat. Il était très important de remettre sur le document l'élément proposé.

**M. Gioria** signale que ce soir, le Centre laissera la liberté de vote à ses membres, mais qu'à titre personnel, il votera ce préavis favorablement.

**M. Perrier** indique que compte tenu des nouvelles priorités, à savoir :

- les enjeux climatiques ;
- la nécessité de prendre en compte les empreintes carbone des travaux et autres interventions ayant un fort impact sur l'environnement ;
- sans oublier la nécessité d'abandonner le thème de la croissance quantitative au profit de la croissance qualitative,

il souhaite livrer à cette assemblée quelques réflexions.

Bernex a subi, lors de la construction de l'autoroute de contournement, une violente emprise sur passablement d'hectares de forêts et de terrains agricoles.

L'accord donné, par un vote très serré du Conseil municipal à l'époque, alors à grande majorité PDC, a pu être fait grâce à la promesse du Conseil d'Etat que cette autoroute marque une délimitation entre l'urbain et la campagne et servirait de limite pour savoir où construire et où cultiver, à tel point qu'il était à l'époque impensable de déclasser 1 m<sup>2</sup> de zone agricole.

Puis il y a quelques années, notamment avec l'arrivée à la Mairie d'un magistrat PDC que tout le monde connaît, une demande de prolongation du tram a entraîné une offre de la Commune à l'Etat pour faire de Bernex une agglomération semblable à la ville de Nyon. Une tour d'au moins 15 étages était même prévue sur le parking P+R à l'entrée du village, ainsi que des constructions démentielles à Bernex Nord, etc., etc.

Aucune prise en considération de la disparition de milliers de m<sup>2</sup> de zone agricole et de centaines d'arbres et d'arbustes.

Puis arrive enfin la prise de conscience du danger imminent du dérèglement climatique à l'échelle mondiale, mais aussi locale. Les canicules se succèdent, les sécheresses de nos paysages nous frappent, les baisses de productivité agricole nous inquiètent. C'est un cri d'alarme, relayé par beaucoup de jeunes qui ont peur du monde que nous leur construisons. Sans parler des aliments importés qui font le tour de la planète avant d'arriver chez nous, et dont certains sont bourrés de pesticides.

C'est pourquoi **M. Perrier** s'étonne que la commune de Bernex n'ait pas imposé un moratoire sur tous les plans d'urbanisation prévus pour tenir compte des urgences de ces trois dernières années. Un peu comme si Bernex n'était pas concernée. C'est ailleurs que la crise frappe, mais pas chez nous, tout ceci certainement poussé par les promotions et les profits financiers.

Bernex est l'un des greniers du canton grâce à sa production agricole. Pour combien de temps encore ?

**M. Perrier** demande comment il est possible de rester sourd et aveugle aux conséquences de ce développement d'un autre temps. L'écologie est censée nous faire prendre conscience des vrais enjeux de notre survie. Le bétonnage à outrance est-il la réponse ?

**M. Vuille** souhaite rappeler que ce soir, le Conseil municipal ne vote pas sur l'existence ou pas de la ZIA (zone industrielle artisanale), mais vote sur un préavis qui a été préparé avec beaucoup de soin par la commission GPA présidée par **M. Baud**. C'est l'opportunité pour les Conseillères et

Conseillers municipaux d'exprimer leurs opinions, réserves et besoins vis-à-vis de cette ZIA. Si l'on pouvait revenir en arrière dans le temps, cela se saurait ! Aussi, maintenant que l'on a plus d'informations, il est facile de dire qu'à l'époque, l'on aurait dû..., etc.

**M. Vuille** a une question à double volet qui concerne la commission GPA, à savoir :

- Peut-on renvoyer en commission ce travail de préavis étant donné que le Président de la commission a dit que le temps pour le préparer avait été très restreint ?
- Quelles seraient les conséquences de ce renvoi en commission, à savoir si l'on ajoutait quelques semaines à la préparation de ce préavis ? Et surtout, la commission GPA se sentirait-elle plus à l'aise de bénéficier d'un temps supplémentaire pour peaufiner et améliorer ce préavis ?

Personnellement, **M. Vuille** fait confiance à la commission GPA et indique qu'il votera pour ce préavis, mais non pas pour la ZIA.

**M. Gioria** remercie son préopinant d'avoir rappelé l'objet exact du vote de ce soir. En tant que membre de la commission GPA, il ne voit pas en quoi un mois supplémentaire pourrait modifier les choses. Le travail a été fait. Certes, comme l'a rappelé le Président de commission, de façon un peu difficile en raison du manque de temps, mais **M. Baud** a très bien organisé le travail. Un retour en commission ne changerait pas grand-chose. L'on pourrait peaufiner le document, peut-être y rajouter des virgules, mais le temps de la réflexion a été pris. Aussi, peut-être que de ne pas trop prendre de temps peut être un avantage. **M. Gioria** ajoute qu'il a déjà dit depuis le début que le texte était très technique et qu'une intervention sur ce type de documents était à la limite des compétences de miliciens du Conseil municipal. C'est une lecture ardue et il est compliqué de comprendre les tenants et aboutissants.

**M. Gioria** pense que ce soir, l'on ne demande pas aux Conseillères et Conseillers municipaux de bannir à jamais cette zone industrielle, mais de donner leur avis et de continuer à faire partie des gens qui peuvent en discuter. Ce soir, un refus nous mettrait hors-jeu et, de plus, cela montrerait à Caran d'Ache qu'on les laisse un peu tomber.

**M. Dumalle** souhaite revenir sur certains points qui ont été évoqués.

Concernant les emplois, il rappelle que la Goutte va en apporter un certain nombre. De mémoire, environ 400, ce qui est relativement significatif. Des emplois vont donc arriver grâce au projet de la Goutte. D'autres arriveront aussi avec Saint-Mathieu, mais dans ce cas, ils seront plus limités.

D'autre part, il observe que l'on parle beaucoup des revenus que générera cette zone industrielle. Très bien, mais pour l'instant, l'on n'en voit absolument pas le couleur. **M. Dumalle** a eu des échos comme quoi les revenus générés par l'entreprise actuellement située à Thônex et qui est intéressée de s'installer à Bernex ne sont pas si significatifs que cela. Les revenus sont une bonne chose, mais en balance avec les coûts, il faut savoir... Aujourd'hui, l'on n'a pas d'éléments. L'on peut parler des revenus et effectivement, si quelqu'un vient, il aura potentiellement des revenus. Cependant, si la venue de cette personne coûte à la commune une fortune, ces revenus creusent le budget communal plus qu'ils ne l'améliorent.

En ce qui concerne le tram, si l'on se fie les analyses liées aux transports en commun, le tram est effectivement un superbe outil. Du point de vue de **M. Dumalle**, il est avant tout pour les logements qui se développent, que cela soit Saint-Mathieu, Vailly ou potentiellement, plus tard, le Grouet ou autre. Cependant, il ne faut pas oublier qu'avant tout, un critère dit que la limite se situe à 150 m avant ou après un arrêt de tram. Or, cette zone industrielle a une faiblesse puisqu'elle ne se situe pas du tout en bordure du tram. Elle est largement au-delà des 150 m et il n'est pas du tout certain que les personnes qui seront présentes dans cette zone viendront en tram.

**M. Dumalle** évoque un autre élément. Il comprend la volonté de faire venir de l'artisanat local. Il trouve cela tout à fait louable et n'a rien à redire à ce propos. Cependant, il explique que dans son cadre professionnel, il a fait des analyses sur les couvertures et l'attractivité des emplacements, à savoir les endroits où il faut être pour vendre quelque chose, et il peut dire qu'en l'état, la ZIAR ne sera pas attractive. C'est le dernier endroit où ira un commerçant aujourd'hui et il cherchera d'autres endroits. Le lieu est excentré et n'a aucun passage excepté un passage de transit potentiel si le boulevard des Abarois voit une fois le jour, ce que **M. Dumalle** n'espère pas.

Concernant le point évoqué par **M. Vuille** qui dit que l'on ne vote pas sur la ZIAR, **M. Dumalle** pense qu'il ne faut pas être naïfs : l'on fait une recommandation et bien sûr, l'on vote sur la ZIAR. L'on est au cœur du sujet et il faut arrêter de dire le contraire. Aujourd'hui, ce projet est cantonal et si ce soir le vote est favorable, il semblera que la commune est pour.

Par contre, **M. Dumalle** entend les arguments de dire que si l'on est favorables, l'on peut amener des conditions. Il est d'accord et pense que pour cette raison, un renvoi en commission pourrait être utile pour peaufiner ces conditions. Il signale qu'il en a quelques-unes à donner si la volonté de ce conseil est d'aller de l'avant.

**Mme Demierre** fait savoir que son préopinant a dit la plupart des choses qu'elle pensait dire. Elle observe que l'on est dans un trend où il faut aller de l'avant. L'on a beaucoup fait cela et elle a aussi adhéré à ce discours. Cependant, l'on constate que tout ce que l'on a co-construit a été peu respecté et n'a finalement pas amené grand-chose, par exemple concernant cette condition des 100 m au-dessus du boulevard des Abarois. Mettre une balle dans le fusil, oui, mais pour se mettre une balle dans le pied, non ! **Mme Demierre** commence donc à avoir de sérieux doutes sur cette manière de procéder. Effectivement, l'on ne vote pas ce soir sur le fait de faire la ZIA ou pas, mais l'on rentre tout de même dans ce processus tel qu'il nous est présenté, avec les contraintes actuelles sans les changer. Quelque part, l'on vote donc quand même sur la ZIA. On ne peut pas délier les deux choses et le vote de ce soir impactera le futur de la commune et du territoire.

Par ailleurs, ces projets ont été construits il y a longtemps et des éléments sont arrivés entre-temps. **M. Vuille** disait que l'on ne peut pas regretter des choses du passé, mais **Mme Demierre** relève qu'un certain nombre d'éléments ont évolué ou sont arrivés par après. Une séance a encore eu lieu hier avec de nouveaux éléments.

Aussi, comme le disait **Mme Antille**, il y a effectivement une demande, mais celle-ci reste floue malgré tout et l'on constate que l'on n'a aucune prise sur cela puisque ce sera du privé à privé. Ce point a d'ailleurs été évoqué en début de séance concernant les arcades de Saint-Mathieu. Une fois que cela sera fait, l'on perdra la main, ce qui est normal, car l'on ne peut pas tout maîtriser en tant qu'autorité communale. C'est une réalité et il faut être prêts à l'accepter. Aussi, par le vote de ce soir, l'on accepte ces choses-là. Soit l'on est prêts à les accepter, soit l'on ne l'est pas, mais l'on ne peut pas dire que ce vote est complètement déconnecté.

**Mme Demierre** conclut en expliquant qu'elle a beaucoup cru à cette idée de coconstruire, mais qu'elle y croit de moins en moins. Elle pense qu'en acceptant cette résolution, l'on dit que l'on est d'accord avec le projet tel qu'il est présenté. Il a été dit que les coûts et investissements étaient peu importants pour la commune. Cependant, plusieurs demandes de crédit concernant l'aménagement de cette zone sont en cours d'examen et représentent quand même des coûts importants. Il y a donc des coûts importants pour l'investissement et pour la construction et il y en aura aussi pour l'entretien.

Pour toutes ces raisons, en mettant en lien les besoins et les coûts et en faisant la pesée des intérêts avec les éléments dont elle dispose aujourd'hui, **Mme Demierre annonce qu'elle** préavisera défavorablement ce projet.

**M. Baumann** relève que le groupe PLR ne s'est pas encore positionné ce soir. Il le fera en sa qualité de simple conseiller municipal. Il observe que beaucoup de choses ont été entendues ce soir, mais en ce qui le concerne, il s'opposera à un retour en commission et votera ce préavis favorable pour diverses raisons.

Tout d'abord, l'aspect économique consiste finalement à se demander si cette zone va intéresser des entreprises et **M. Baumann** le pense.

D'autre part, il rappelle l'objectif du Canton. Si cette zone est là et si le Canton développe encore des zones industrielles, cela signifie qu'ils ont une idée derrière la tête. Pour rappel, en ce qui concerne le PAV (Praille Acacias Vernets), des sociétés sont encore dans ce milieu et des déclassements ainsi que des projets massifs sont en train d'être entamés. Il y aura besoin de relocaliser aussi. Si le but est de construire en ville, il va bien falloir déplacer quelque part les entreprises qui se trouvent en ville. **M. Baumann** pense donc qu'il est louable en tant que Conseil municipal à Bernex de défendre ses intérêts, mais il faut savoir que des enjeux sont aussi extérieurs. Et de son avis, cette zone sera largement exploitée.

Il est très juste de dire que l'on ne peut pas refaire le passé. En 2017, ce déclassement a été voté par le Grand Conseil. Si ce déclassement avait dû avoir lieu aujourd'hui, il n'aurait peut-être pas été voté parce qu'aujourd'hui, les angles de la biodiversité sont des éléments tout autant importants que l'aspect économique. Si l'on avait eu ces éléments en main en 2017, la décision finale n'aurait pas été la même. Cependant, cela a été voté autant par le Canton que par la commune de Bernex - autant par le délibératif que par l'exécutif communal.

Il est vrai que dans le document de base prévu en 2016, l'on avait marqué une distance de 100 m depuis le boulevard des Abarois, mais l'on ne l'a pas obtenue. Pourtant, ce déclassement de zone a quand même été voté en toute connaissance de cause. **M. Baumann** trouve important de le rappeler ce soir et de le remettre par écrit pour montrer les concessions que l'on a faites sur ce site. Cependant, il est maintenant partisan du fait de se dire que le préavis favorable est un moyen de continuer d'accompagner ce projet, de continuer de travailler main dans la main entre l'Etat, la FTI et la commune - ce point est marqué dans le rapport - pour y implanter des entreprises et influencer quelque peu les entreprises que l'on pourra avoir sur ce secteur.

Pour terminer, **M. Baumann** indique qu'il ne trouve pas le renvoi en commission très pertinent. Il se sent rassuré parce que, bien que le préavis du délibératif soit une chose, le Conseil administratif a également fait une délibération. Cette dernière est plus complexe et plus détaillée, elle a été rédigée par des urbanistes, des architectes et les trois Conseillers administratifs. Il a lu ce document qui est complet, détaillé, exigeant et aussi visionnaire. **M. Baumann** fait aussi confiance à l'exécutif et à la commune pour nous défendre même si, en tant que délibératif, l'on n'a pas toutes les connaissances pour le faire. Sur cet aspect, il est donc serein.

**Mme Antille** souhaite donner un complément d'information à propos de ce qui a été dit à propos de l'attractivité de la zone, en particulier par rapport à la mobilité et l'accès au tram. Elle précise que l'accès au tram est pensé dans un maillage de mobilité douce sur l'ensemble de la zone. Un maillage tant par rapport au tram que par rapport au cœur du village. Comme cela a été relevé tant dans la délibération du Conseil municipal que dans celle du Conseil administratif, il était effectivement important, pour que cette zone ait du sens, qu'elle soit aussi reliée autant que possible avec le cœur du village, avec la population bernésienne et avec les commerces du village. C'est aussi une façon de créer de l'attractivité tant pour le cœur du village que pour la zone industrielle. Un maillage de mobilité douce est donc aussi pensé dans ce PDZIA.

**M. Gioria** souhaite répondre à M. Dumalle. Il pense que dire que cette zone n'est pas attractive est un peu fort de café. La zone se situe à côté de l'autoroute. Si ceux qui sont contre font tout pour rendre cette zone encore moins attractive - elle n'est soi-disant pas attractive - en supprimant le boulevard des Abarois qui est vital pour cette zone, il est évident que cela ne va pas aider. **M. Gioria** observe que quelque chose ne joue pas puisque M. Dumalle dit que cette zone n'est pas attractive, mais c'est lui qui ne la rend pas attractive. Autrement, il remercie M. Baumann de son intervention qui résume parfaitement sa pensée.

Avant de passer au vote, **M. Dumalle** annonce qu'il souhaite ajouter deux amendements à cette délibération. Ces amendements lui paraissent importants au vu des différentes interventions.

- *Que l'Etat, la FTI et les acteurs privés s'engagent fermement à ne pas transiter ou occuper l'espace du quartier de Saint-Mathieu dans son ensemble pendant la phase de travaux et par la suite.*
- *Que l'Etat, la FTI ou les partenaires privés s'engagent à prendre en charge 50 % des études de faisabilité d'aménagement de la zone ainsi que 50 % des frais de réalisation de toute infrastructure communale nécessaire à la ZIAR.*

**La Vice-Présidente** donne lecture du premier amendement proposé par M. Dumalle (deuxième amendement proposé à la délibération) :

*Que l'Etat, la FTI et les acteurs privés s'engagent fermement à ne pas transiter ou occuper l'espace du quartier de Saint-Mathieu dans son ensemble.*

**La Vice-Présidente** ouvre le débat sur cet amendement. Sans prise de parole, elle lance le vote.

- **L'amendement est accepté par 17 oui et 3 abstentions (20 votants)**

**La Vice-Présidente** donne lecture du second amendement proposé par M. Dumalle (troisième amendement proposé à la délibération) :



*Que l'Etat, la FTI ou le partenaire privé s'engagent à prendre en charge 50 % des études de faisabilité d'aménagement de la zone ainsi que 50 % des frais de réalisation de toute infrastructure communale nécessaire à la ZIAR.*

La Vice-Présidente ouvre le débat sur cet amendement. Sans prise de parole, elle lance le vote.

- **L'amendement est accepté par 12 oui et 8 abstentions (20 votants)**

Mme Chassot indique qu'elle avait également une demande d'amendement à proposer, mais qu'elle a été un peu coupée dans son élan par l'intervention de M. Dumalle après la demande d'amendement de M. Baud. Elle a ensuite laissé le débat se faire sur la généralité de la zone. Sa demande d'amendement est de rajouter une condition de biodiversité, car effectivement, comme l'a rappelé Mme Demierre, les commissaires ont appris lors d'une séance intéressante que cette zone était assez particulière du point de vue de la biodiversité. Son amendement serait le suivant :

**Condition 6. Biodiversité**

*Le Conseil municipal demande que toutes les mesures possibles soient impérativement mises en œuvre - par tous les propriétaires de la zone - afin de préserver au maximum la biodiversité existante et reconnue sur le site, en cohérence avec l'étude sur la biodiversité communale actuellement en cours.*

La Vice-Présidente redonne lecture de l'amendement, puis ouvre le débat. Sans prise de parole, elle lance le vote sur cet amendement.

- **L'amendement est accepté par 20 oui, à l'unanimité des membres présents.**

**- Projet de délibération**

La parole n'étant plus demandée, la Vice-Présidente donne lecture de la délibération et passe au vote.

**Délibération :**

- Vu les documents mis à consultation de la Commune et reçus le 31 janvier 2023 pour émettre son préavis :
  - Plan d'aménagement (daté du 18 octobre 2022)
  - Plan d'équipements, des contraintes et des domanialités (daté du 18 octobre 2022)
  - Règlement directeur de la zone (daté octobre 2022)
  - Guide de mise en œuvre (daté d'octobre 2022)
  - Concept énergétique territorial (actualisé le 22 août 2022 et tamponné de l'OCEN en date du 11 octobre 2022)
  - Schéma directeur de gestion et d'évacuation des eaux (daté du 23 août 2022)
  - Etude environnementale stratégique (actualisée le 22 août 2022)
  - Observations de Pro Natura Genève, WWF Genève, Ligue genevoise pour la protection de la nature et Pro Natura - Ligue suisse pour la protection de la nature (datées du 05 décembre 2022)
  - Observations du Groupement des habitants de Saint-Mathieu et riverains (datées du 05 décembre 2022)
  - Observations de l'Etude Kooger & Mottard, avocats au Barreau de Genève, conseil pour les propriétaires des parcelles 2137, 2141, 7232 et 7233 (datées du 07 décembre 2022).
  - Observations de l'Etude Pache Henny Burdet Herzog, avocats à Lausanne, conseil des propriétaires de la parcelle 7358 (datées du 07 décembre 2022)
  - Réponses de l'Office Cantonal de l'Urbanisme aux quatre courriers d'observations précités (datées du 27 janvier 2023),

- Vu l'avancée récente de la procédure de légalisation du Plan Directeur de zone de développement industriel et artisanal des Rouettes (ci-après « PDZIAR ») et les perspectives que la finalisation de celle-ci représente pour l'accueil des futures entreprises,
- Vu que la Commune entend contribuer à réduire le profond déséquilibre actuel entre emplois et habitants sur son territoire par la création de cet EcoParc d'activités. L'installation de nouvelles entreprises et le développement de celle existante sur le site fondent également l'espoir de recettes nouvelles destinées à améliorer les capacités financières communales fortement impactées par le développement des quartiers d'habitat programmé par l'Etat,
- Vu que, aux côtés de l'entreprise Caran d'Ache qui s'est annoncée, la Commune souhaite favoriser l'installation d'entreprises de petite et moyenne taille et d'artisans, en rapport aux spécificités du territoire bernésien, de son tissu économique et du pôle de formation dans le domaine de la santé que projette l'Etat sur le secteur de Goutte,
- Vu la décision récente de l'Etat d'abandonner son projet d'installation d'un équipement cantonal et de renoncer à exercer son droit de préemption sur l'ensemble de la ZDIAR,
- Vu que le secteur qui accueillera la ZDIA est particulièrement fragile sur le plan de la biodiversité et plus largement de l'environnement et que le PDZIAR est l'instrument de planification et de réglementation adéquat pour garantir la cohérence des mesures de protection et de compensation à l'échelle du site sans attendre le dépôt des requêtes en autorisation comme le préconise l'Office de l'Urbanisme dans ses réponses aux observations,
- Vu le rapport de la commission « Grand Projet et Aménagement - GPA » du 7 février 2023, qui émet des observations et préconise les conditions suivantes :

## **1 Règlement**

### **1.1 Commission écoParc**

Chapitre 1 « champ d'application, buts et notions », article 2 « Gestion et gouvernance » alinéa 3. Plusieurs projets de construction de bâtiment industriel et artisanal sont déjà très avancés. Leur mise au point par les entreprises concernées interroge les phases pré-opérationnelles de la mise en œuvre de la ZDIAR sur bien des sujets transversaux comme le stationnement, l'approvisionnement énergétique, la mutualisation de la gestion des déchets, les réseaux, la topographie des lieux, les étapes intermédiaires de viabilisation et d'accès temporaires, etc. La nature des activités économiques envisagées dans ces projets est à préavis à l'aune des objectifs des partenaires publics (cf. préambule ci-dessous). Ces prises de position et ces mises au point nécessitent des décisions à prendre dans l'immédiat, par anticipation et de concert entre l'Etat de Genève, la FTI et la Commune, au sein d'une instance dont les modalités décisionnelles auront été prédéfinies.

Condition 1 : Le Conseil municipal demande que la commission écoParc, que la FTI doit créer pour projeter, équiper, développer et gérer la zone, le soit dès maintenant et sans attendre l'entrée en force du PDZIAR. En conséquence, le Conseil municipal demande que le règlement directeur de la ZDIAR soit modifié de la manière suivante :

- Ch1, art2, alinea3 : nouvelle rédaction :  
« Afin de mettre en place une concertation efficace entre les autorités concernées (FTI, Commune et Etat), les porteurs de projets privés et les entreprises pressenties, pour mieux prévoir les équipements de la zone, développer et gérer celle-ci, la FTI crée, sans attendre l'entrée en force du PDZIAR, une commission territoriale de gouvernance (ci-après la commission de l'écoParc) réunissant [...] ».

### **1.2 Dérogation à l'affectation**

Comme indiqué dans le préambule ci-dessus, la Commune souhaite valoriser la zone avec de véritables activités industrielles et artisanales pourvoyeuses d'emplois et de valeur ajoutée pour l'économie locale et respectueuses des démarches de durabilité.



Condition 2 : Considérant que l'Office de l'Urbanisme a informé le Conseil municipal que l'Etat abandonne son projet d'installation d'un équipement cantonal et qu'il renonce à exercer son droit de préemption sur l'ensemble de la ZDIAR, le Conseil municipal demande que l'alinéa 2 art 4 section A, ch 2 soit complètement supprimé.

Condition 3 : Le Conseil municipal demande que la Commune soit impérativement concertée via la commission écoParc (ou directement à défaut de celle-ci), pour toute demande de dérogation à l'affectation (cf. aussi condition 1).

Condition 4 : Art. 5, al.3 : le Conseil municipal demande de modifier la phrase comme suit : « Des activités culturelles ou festives peuvent être admises à hauteur en principe de 5 % des SPB. [...] »

### **1.3 Aménagement des espaces extérieurs sur domaine public**

Condition 5 : Le Conseil municipal demande la conservation des arbres de part et d'autre du chemin des Rouettes et leur préservation pendant les travaux.

#### **Amendements déposés par le Conseil municipal :**

Amendement 1 (approuvé par 17 oui, 2 non et 1 abstention) : Le Conseil municipal rappelle sa demande inscrite dans sa délibération du 14 juin 2016 sur la modification de zone Bernex-Est, en point 6, qui indiquait qu'« *une limite de 100m. au-delà du boulevard des Abarois doit être fixée afin de conserver une surface exclusivement économique et artisanale et rendre ainsi ce secteur accessible depuis les points de desserte du tram.* » Cette condition est essentielle et obligatoire pour le Conseil municipal.

Amendement 2 (approuvé par 17 oui et 3 abstentions) : Que l'Etat, la FTI et les acteurs privés s'engagent fermement à ne pas transiter ou occuper l'espace du quartier de Saint-Mathieu dans son ensemble.

Amendement 3 (approuvé par 12 oui et 8 abstentions) : Que l'Etat, la FTI ou les partenaires privés s'engagent à prendre en charge 50 % des études de faisabilité d'aménagement de la zone, ainsi que 50 % des frais de réalisation de toute infrastructure communale nécessaire à la ZIAR.

Amendement 4 (approuvé par 20 oui) : Le Conseil municipal demande que toutes les mesures possibles soient impérativement mises en œuvre - par tous les propriétaires de la zone - afin de préserver au maximum la biodiversité existante et reconnue sur le site, en cohérence avec l'étude sur la biodiversité communale actuellement en cours.

- Conformément à la loi générale sur les zones de développement industriel ou d'activités mixtes, du 13 décembre 1984,
- Conformément à l'art. 30 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984.

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

#### **DECIDE**

Par 10 oui, 7 non et 3 abstentions (20 votants)

1. De préavis favorablement le projet de plan directeur de zone de développement industriel et d'activités mixtes (PDZIA) n° 30097-507, avec les observations et les conditions exprimées ci-dessus.

2. D'inviter le Conseil administratif à transmettre ce projet au Conseil d'Etat en vue d'engager sa procédure d'adoption.

\*\*\*\*\*

## 6. Informations

La Présidente remercie Mme Novelle Damond. Elle rappelle que ce point concerne des informations à portée générale, qu'il ne s'agit pas de questions et qu'aucun débat ne peut avoir lieu.

### M. le Maire, Cyril Huguenin :

#### Manifestation communale : Mérites

La manifestation 2023 est annulée. Le rendez-vous est donné en 2024 pour une nouvelle édition.

### Mme Antille :

#### Travaux de requalification des rues du village

L'autorisation de construire a été déposée pour le secteur Saule/Creux. Pour rappel, trois secteurs ont été définis pour réaliser cette requalification des rues du village. Le secteur Coteau a déjà été fait et l'on commence le secteur Saule/Creux.

Trois permanences sont organisées pour informer le public et répondre aux questions. Elles se tiendront dans le hall de la Mairie aux dates suivantes :

- Mercredi 22 mars 2023 de 18 h à 20 h
- Jeudi 23 mars 2023 de 18 h à 20 h
- Samedi 25 mars 2023 de 10 h à 12 h.

### M. Vonlanthen :

#### Rencontre au foyer du Lagnon

La commission Sociale et Vie Associative se rendra au foyer du Lagnon le 28 février 2023 en fin de journée, avec la direction de l'AMIG-HG, afin d'échanger sur le fonctionnement général du foyer et l'événement tragique survenu en janvier 2023.

#### Conférence thématique pour les seniors

La prochaine conférence, consacrée à la santé mentale, aura lieu le 23 mars 2023 à 14 h, à la salle Jura de la zone sportive. Événement sur inscription.

Mme Demierre souhaite remercier le Bernex Ski Club pour la sortie ski à laquelle les Conseillères et Conseillers municipaux - peu nombreux - ont été invités le week-end passé. Le beau temps avait aussi été invité et cette journée était très belle. Elle conseille aux membres de l'assemblée de participer à cette très jolie sortie l'année prochaine, même s'ils ne skient pas - il y a aussi des bistrotts et des terrasses.

## 7. Questions

La Présidente rappelle que selon les articles 41 et 42 du Règlement du Conseil municipal, qui traitent des questions, les questions écrites doivent être brièvement rédigées et succinctement motivées. Elles sont à poser au Conseil administratif, mais doivent être remises à la Présidence du

Conseil municipal dûment signées. Les questions orales peuvent obtenir une réponse directe ou lors d'une prochaine séance. Il n'y a pas de débat possible ni sur les questions ni sur les réponses.

**M. Gioria** fait part de deux questions :

- 1) En janvier dernier, les habitants de la commune ont tous reçu dans leur boîte aux lettres un tout-ménage de propagande politique d'une nouvelle association bernésienne dont le nom est représenté par les trois premières lettres de l'alphabet dans le désordre. Même si cette missive ne fera pas date dans l'histoire de la commune, **M. Gioria** souhaiterait savoir si cette association a le droit d'utiliser les armoiries communales pour faire sa publicité. Il est d'ailleurs à signaler que le tout-ménage en question figure encore sur le site internet de ladite association.
- 2) En se promenant la semaine passée du côté du Grouet et du stand de tir, vendredi passé pour être exact, **M. Gioria** a pu constater qu'une quinzaine de voitures étaient parkées dans tous les sens devant la buvette du stand de tir. Quelques camionnettes de PME genevoises étaient également présentes. Les voitures étaient presque toutes immatriculées en France voisine. **M. Gioria** demande au Conseil administratif si l'on peut tolérer ce parking sauvage alors que la commune essaie depuis quelques années de limiter les voitures ventouses sur son territoire.

**M. le Maire** propose de répondre aux deux questions.

Concernant la première, il informe que le Conseil administratif a été nanti par un des membres de cette assemblée de la même question, mais par écrit et par e-mail au mois de janvier dernier. Il a été demandé au conseil juridique communal d'établir notre défense pour protéger nos droits.

En ce qui concerne la deuxième question, **M. le Maire** indique que **M. Gioria** aurait dû, au lieu de vendredi matin, passer vendredi soir pour admirer le coucher de soleil qui est charmant dans cette région. Ainsi, il aurait aussi pu constater que l'Etat a fait placer une barrière qui empêche désormais tout parking sauvage dans le parking du stand de tir. C'est une très bonne chose puisque celui-ci servira et sera ouvert le samedi lors des exercices de tir, mais plus en semaine, ce qui évitera effectivement les voitures ventouses. **M. le Maire** était sur place samedi matin avec les skieurs. En effet, le car du Ski Club se gare devant le stand de tir. À cette occasion, il a pu constater de visu que la barrière avait été posée entre le passage de **M. Gioria** et l'arrivée du car samedi matin.

**Mme Jacquemoud** constate que durant l'été 2022, ce conseil n'a pas siégé durant trois mois alors que le règlement du Conseil municipal prévoit une pause de deux mois. De plus, elle souhaiterait savoir pourquoi il n'y a pas eu de séances du Conseil municipal après le 15 janvier 2023. Elle demande au bureau du Conseil municipal de mieux planifier les séances plénières afin que les 9 séances prévues puissent avoir lieu, d'autant plus que la commune gère de nombreux et complexes dossiers.

**M. Perrier** signale que, suite à la distribution de flyers évoquée par **M. Gioria**, l'association a reçu plusieurs remarques de communiens. Ces derniers se sont tous plaints du fait que quand ils écrivent au Conseil administratif, ils ne reçoivent ni accusé de réception ni réponse. **M. Perrier** leur a promis de transmettre ces remarques à ce Conseil municipal, ce qu'il fait maintenant.

**M. le Maire** indique qu'énoncer de tels actes nécessite d'en disposer des preuves. Sinon, c'est de la diffamation. Le Conseil administratif est tout à fait ouvert à recevoir les différents courriers évoqués par **M. le Conseiller municipal Christian Perrier**, et fera la démonstration, si nécessaire, qu'il répond dans les 30 jours à l'ensemble des communiens qui s'adressent à lui.

**Mme Antille** indique qu'elle n'a rien de mieux à dire que **M. Huguenin** et qu'elle souhaitait dire la même chose.

Concernant la question de **Mme Jacquemoud**, **Mme Demierre** précise que ce n'est pas le bureau qui fixe les dates des séances, mais l'administration. Les Conseillères et Conseillers municipaux ont reçu le planning des séances pour les 6 prochains mois. S'ils ont des remarques, ils peuvent les faire lors des prochaines séances. **Mme Demierre** conseille donc de faire part de leurs éventuelles remarques plutôt avant qu'après. Aussi, les dates des séances dépendent de questions d'organisation et de rotation. Un certain délai doit effectivement avoir lieu entre les commissions

techniques, la commission des finances et le Conseil municipal. Les commissions sont agendées en fonction de ces délais nécessaires entre chacune des commissions et aussi des vacances scolaires. Ce n'est donc pas le bureau du Conseil municipal qui planifie les séances, mais l'administration, car un certain nombre de contraintes sont posées.

**M. Jesus** demande si l'on sait ce que font les SIG à Lully. Il rappelle qu'il avait posé cette question lors du précédent Conseil municipal et pense que l'on pourrait maintenant le savoir.

**M. le Maire** propose à **M. Jesus** de préciser à nouveau le lieu qu'il évoque - ce qu'il pourrait faire hors Conseil municipal - puis de répondre de manière plus précise à l'ensemble du plénum le mois prochain.

**M. Jesus** précise qu'il s'agit de l'endroit où des forages ont été réalisés, à côté du Landi et de la Plaine du Loup. Maintenant, cela va jusqu'à la route. Des travaux ont lieu dans cette zone depuis plusieurs mois, avec des lumières le matin, une pelleuse, etc. Ces travaux sont assez conséquents et **M. Jesus** pense que la commune devrait être au courant, mais cela ne semble pas le cas.

Au terme de cette séance, **la Présidente** souhaite annoncer le titre du voyage du Conseil municipal : « Paris autrement ». Elle signale que les Conseillères et Conseillers municipaux recevront un message demain avec davantage d'informations à ce sujet et les remercie de répondre d'ici dimanche soir afin de pouvoir finaliser les inscriptions.

**La Présidente** clôt cette séance du Conseil municipal à 21 h 27. Elle souhaite une excellente soirée aux Conseillères et Conseillers municipaux ainsi qu'une bonne fête de la Saint-Valentin.

**La prochaine séance est fixée au  
mardi 21 mars 2023  
à 20 h.**

La Secrétaire :

La Présidente :

Eliane Demierre

Julie Honegger

Bernex, le 13 mars 2023